



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 10 décembre 2001**

**régularisation des biens immeubles transférés à la Communauté  
d'Agglomération de Niort**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 29 Novembre 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 14 décembre 2001

[\[Annexe\]](#)

Président :  
**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,  
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise  
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.  
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

*Conseillers :*

Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Danièle GANDILLON,  
M. Michel GENDREAU, Mme Geneviève RIZZI, Mme Catherine REYSSAT, Mme  
Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Rémy LANDAIS, M.  
Bernard JOURDAIN, M. Gérard ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Valérie  
UZANU, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, M. Alain GARCIA, Mme  
Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme  
Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme  
Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

**Secrétaire de séance :** Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.  
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.  
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.  
Mme Nathalie HIBERT donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.  
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.

**Excusés :**

*Conseillers :*

M. Jacques LAMARQUE, M. Jean-Louis EPPLIN

**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 décembre 2001**

DELIBERATION D2014162001

**Finances Budget Comptabilité**

**régularisation des biens immeubles transférés à la Communauté  
d'Agglomération de Niort**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre du transfert de certaines compétences à la Communauté d'Agglomération de Niort, il convient de procéder aux ajustements comptables suivants imputables à la division de certains équipements.

Il s'agit :

- de la MCC Cholette qui se situe dans l'enceinte de l'Espace Loisirs de Cholette lequel est transféré à la CAN
- de l'aménagement de l'espace jeux du CAC qui reste à la Ville de Niort alors que l'immeuble du CAC est transféré à la Communauté d'Agglomération de Niort.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter le retour de ces biens dans le patrimoine de la ville de Niort
  - autoriser les opérations budgétaires dont le détail est joint en annexe.

*(Bernard BELLEC, Président de la CAN, n'ayant participé ni au vote ni au débat)*

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)